

## Travailleurs exerçant auprès des organisations internationales ou des associations

### **En cas d'établissement**

1. Copie de la Copie de la convention d'établissement de l'organisation internationale ou de la publication au JORT de la constitution de l'association.
2. Copie de l'identification fiscale,
3. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'entreprise,
4. Attestation de l'organisation ou de l'association qui justifie l'affectation de l'étranger en Tunisie,
5. Copie du passeport,
6. Copie(s) conforme(s) de diplôme(s) ou attestation(s) d'expérience,
7. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.